



Vincent & Karen Gaillard
 Ingénieurs ESQT

474 Route du Collège
 Le Centauré Bâtiment A
 74330 POISY - ANNECY
 Tél: 04 50 46 21 21 - Mail: vk.gaillard@geometre-expert.fr

GÉOMÈTRES-EXPERTS

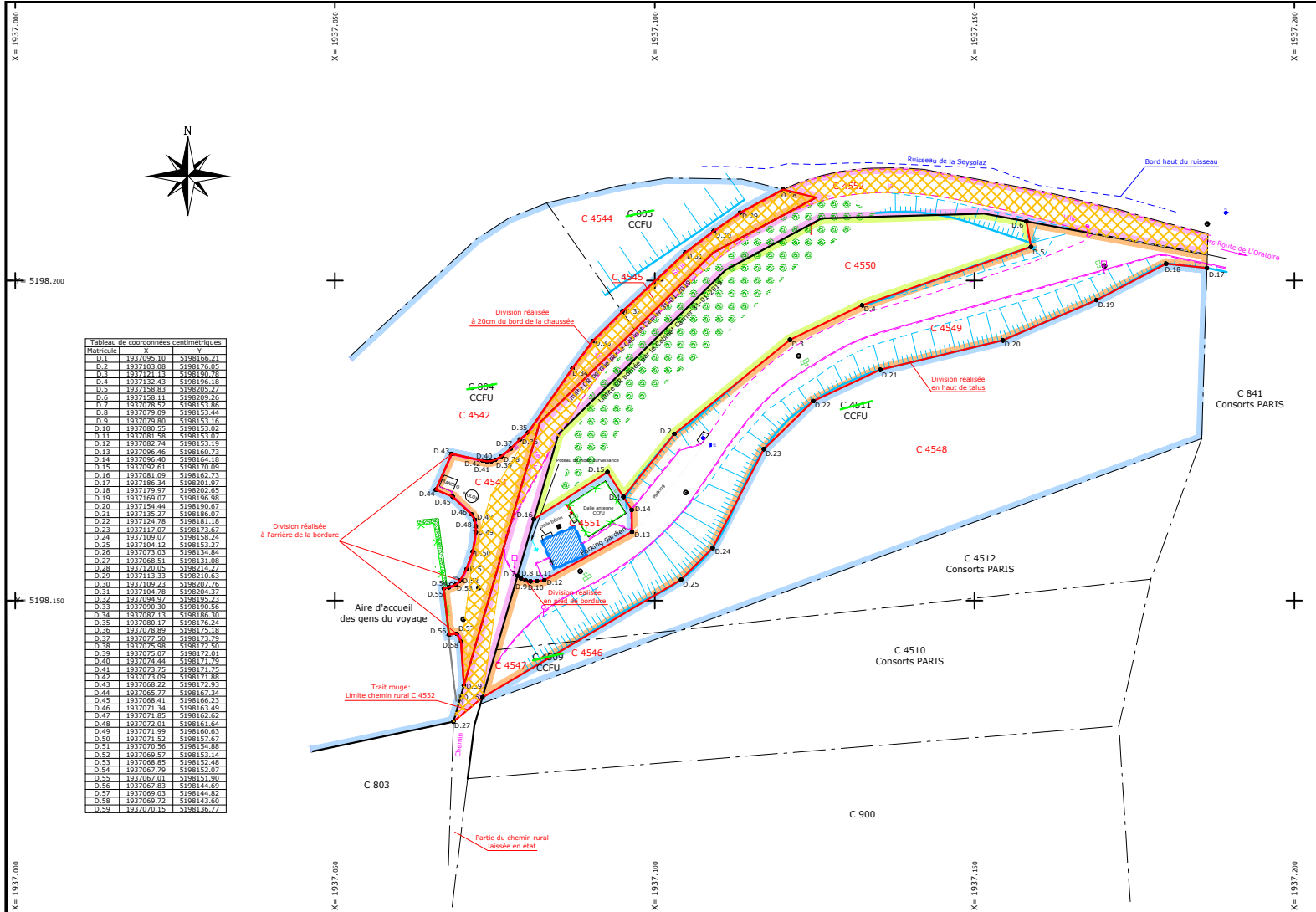
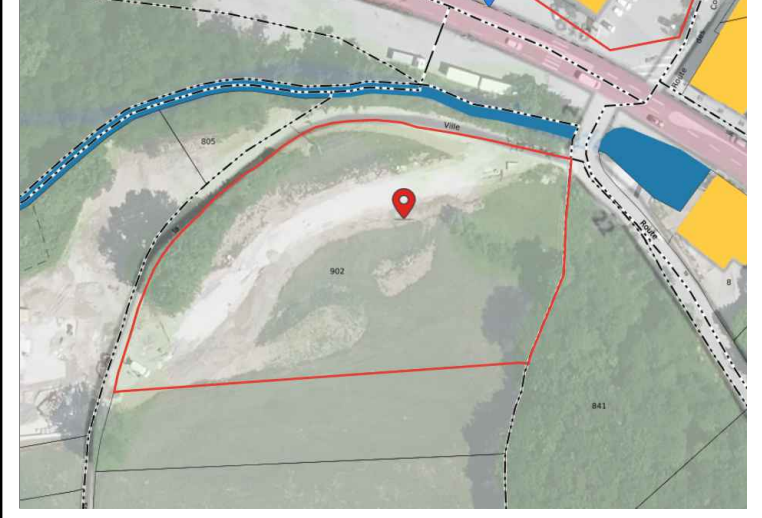
Département de la Haute-Savoie
 Commune de Sillingy

Propriété de la CCFU - Cession à la commune de SILLINGY
 Aire d'accueil des gens du voyage
Plan de Division

Dossier n° : 2022-025 Dressé le : 29.04.2022 Dessin : MAH Vérification : VKG	Modification N° 1 Date: 11.04.2023 Dessin : LME Nature : Nouveaux numéros cadastraux - DA n° 272-1969L	Modification N° 2 Date: 13.05.2023 Nature : Parcelle 4552 affectée à la commune	Modification N° Date Nature
---	---	---	-----------------------------------

Fichier : 22025 DIV-CCFU-SILLINGY.dwg
 Map: DIV

Orthophotoplan (www.geoportail.fr)
 Sans Echelle



Plan du Terrain - Lever régulier
 Echelle : 1/500
 Cadastre : Section C
 Parcelles n° : 902, 901
 Lieu-dit : "Bois des Gouilles"

Lever effectué le 17 mars 2022

Rattachements :
 Méthode GPS
 Planimétrie :
 Système : RGF93
 Projection : CC46
 Altimétrie : NGF (Raf2009 Teria)

0m 5m 10m 15m 20m
 1cm = 5m

Légende Topographie

- Mur
- Mur bahut
- Culture
- Bord goudron
- Bordière
- Bord empierré
- Limite zone végétalisée
- Arbres feuillus et résineux
- Zone végétalisée - Haie
- Zone boisée
- Talus
- Poteau France Telecom
- Poteau Electricité
- Lampadaire
- Regard eaux pluviales et égouts
- Avaloir et grille eaux pluviales
- Rouche à café
- Borne d'incendie

Légende Foncier - Avant Division

- Limite bornée - Bornage réalisé le 31-01-2019 par CARRIER Géomètre-expert
- Division réalisée - DA n° 1969L - A publier à l'acte
- Application du Plan Cadastre
- Les limites cadastrales et superficies ne seront réelles et opposables aux tiers qu'après bornage contradictoire entre les parties.
- C 201 No cadastral
- Rep. H Bornes existantes OGE, Bep borne pierre, mp marque peinte
- OGE Bornes rouillées
- Point théorique borné - non matérialisé
- Propriété de la CCFU**
- Parcelle C 804 - Contenance cadastrale : 39a12
- Parcelle C 805 - Contenance cadastrale : 28a85
- Parcelle C 4509 - Contenance cadastrale : 01a23
- Parcelle C 4511 - Contenance cadastrale : 48a42

Documents fonciers utilisés

- Plan cadastral de 1965 - avant numérisation
- Plan cadastral numérisé - cohérent avec plan cadastral avant numérisation
- Plan de bornage et de division - Propriété des Consorts PARIS - 13-01-2020 - CARRIER Géomètre-Expert
- Procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites - Propriété des Consorts PARIS - 31-01-2019 - CARRIER Géomètre-Expert

Du fait de l'imprécision des mesures de l'époque, des écarts de quelques centimètres peuvent exister entre nos cotations et celles des anciens plans.

Légende Foncier - Après Division

- Propriété de la CCFU - Parties conservées**
- Parcelle C 4548 - Contenance cadastrale : 71 a 34
- Parcelle C 4551 - Contenance cadastrale : 01 a 85
- Parcelle C 4547 - Contenance cadastrale : 00 a 75
- Parcelle C 4542 - Contenance cadastrale : 36 a 83
- Parcelle C 4544 - Contenance cadastrale : 04 a 05
- Contenance cadastrale Totale : 64 a 82
- Propriété de la CCFU - Cession au Domaine Privé de la Commune de Sillingy**
- Parcelle C 4550 - Contenance cadastrale : 11 a 39
- Propriété de la CCFU - Cession au Domaine Public de la Commune de Sillingy**
- Parcelle C 4549 - Contenance cadastrale : 13 a 84
- Parcelle C 4541 - Contenance cadastrale : 00 a 48
- Parcelle C 4543 - Contenance cadastrale : 02 a 29
- Parcelle C 4545 - Contenance cadastrale : 00 a 61
- Contenance cadastrale Totale : 17 a 22
- Propriété de la Commune de Sillingy**
- Emprise historique du chemin rural dépendant du domaine privé de la commune
- Parcelle C 4552 - Contenance cadastrale : 07 a 13
- Emprise actuelle goudronnée du Chemin rural dit de Sous la Villa**
- A classer et à affecter au Domaine Public de la Commune

Sauf études particulières, les servitudes de toutes natures apparentes ou occultes, les conditions de raccordement aux réseaux, les limites non reconnues par un procès verbal sont indiquées sous toutes réserves.